

PREMIERS RÉPONDANTS

Vous avez 18 ans révolus ?
Vous bénéficiez d'une bonne condition physique et psychique ?
Vous désirez venir en aide à votre prochain bénévolement ?



Voulez-vous **DEVENIR PREMIER RÉPONDANT ?**



Afin d'améliorer le pronostic vital des citoyens Fribourgeois en cas d'arrêt cardiaque, le canton a développé un concept pour rendre possible l'intervention de premiers répondants ("First Responders"). Le but est de prodiguer précocement les gestes qui peuvent sauver une vie (massage cardiaque et défibrillation).

CONDITIONS

Avoir la volonté de suivre ou avoir suivi une formation BLS-AED (Basic Life Support – Automated External Defibrillation) reconnue SRC, à répéter chaque 2 ans, (coût à la charge du premier répondant)
Etre en possession d'un smartphone (pour l'alarme)
S'inscrire via l'application "First Responder Fribourg" sur votre smartphone

OÙ SUIVRE UNE FORMATION BLS-AED ?

Ambulanciers instructeurs du Sud Fribourgeois : ekropf@ambfr.ch
Sections de Samaritains : <http://www.samariter-fr.ch/fr/reanimation.html>
Fondation Fribourg Cœur : <http://fribourgcoeur.ch/prestations/formations/>
Autres sociétés privées

PASSEPARTOUT GLÂNE



Rapport de gestion 2016 du PassePartout de la Glâne

Buts de la Fondation :

Créer, développer, gérer et soutenir un service de transport pour les personnes ne pouvant utiliser les transports publics en raison de problèmes de mobilité.

Activités dans le canton

Chaque district dispose d'un service PassePartout qui gère les réservations des courses, le planning des chauffeurs, l'entretien des véhicules et bien évidemment les transports ainsi que la facturation qui en découle.

Les chauffeurs :

NOUS RECHERCHONS DES NOUVEAUX CHAUFFEURS TOUT AU LONG DE L'ANNEE

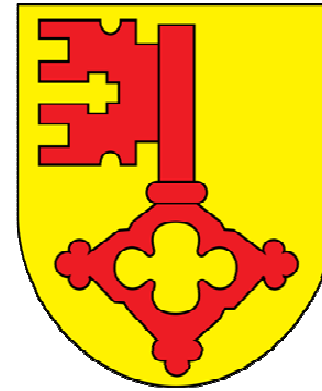
- Pour devenir chauffeur bénévole, vous devez disposer un permis depuis 3 ans et ne pas avoir de problème d'alcool ou de drogue.
- Vous vous engagez pour le nombre de journées que vous décidez.
- Vous recevez une formation pour l'utilisation des véhicules et surtout pour la fixation des chaises dans le véhicule.
- Vous pouvez venir faire une ou plusieurs journées d'essai avec un chauffeur pour voir si cette activité vous convient.

Réservations : Les réservations peuvent se faire tous les jours ouvrables de
8 h 30 à 11 h 30 et de **14 h à 15 h** au N° tél. **026 656 10 33**.

Tarifs : Fr. **0.60** le km effectif et Fr. 2.- de prise en charge.

Financement : Nous recevons une subvention de l'Etat lors de l'achat d'un véhicule. Pour le reste, nous vivons grâce à des dons ou des quêtes.

Compte bancaire : Banque Valiant AG – 3001 Berne – CH05 0630 0016 3233 1620 2 - Compte 30-38112-0



ECUBLENS INFO 3 / 17

Commune d'Ecublens

FÊTE DE NOËL ET NOUVEL-AN

En cette fin d'année, le Conseil communal et son administration vous souhaitent d'excellentes fêtes et vous transmettent leurs meilleurs vœux pour une année 2018 pleine de bonheur.

**L'administration communale fermera ses bureaux du
25 décembre 2017 au 7 janvier 2018.**

En cas d'urgence ou pour tout impératif, nous sommes atteignables au 021 909 54 91.

AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU AU 1^{ER} JANVIER 2018

Le Conseil communal a pris la décision d'augmenter le prix de l'eau au m³ dès le 1^{er} janvier 2018.

Selon l'art. 27 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable, le Conseil communal est compétent pour adapter le prix selon l'évolution des frais effectifs jusqu'à un maximum de Fr. 2.50 le m³.

Dès le 1^{er} janvier 2018, le prix de l'eau facturé sera de Fr. 2.10/m³ soit une augmentation de Fr. 0.20/m³.

FERMETURE DU PONT SUR LA BROYE

Les travaux d'assainissement de la superstructure routière du pont sur la Broye, à Ecublens, auront lieu durant la période du

9 juillet au 22 août 2018,

ce qui nécessitera la fermeture du pont.

La prise de connaissance de cette information permettra à chacun de prendre les mesures nécessaires qui en découlent.

Dès que nous disposerons d'informations plus détaillées, nous ne manquerons pas de vous les communiquer.

CHANGEMENT D'HORAIRE 17/18

Ecublens/ Rue -> Lausanne via Palézieux

Du lundi au vendredi
Un train par heure de 5h45 à 19h45
Arrivée à Lausanne de 6h16 à 20h16

Ecublens/ Rue -> Lausanne direct

Chaque jour
Un train par heure de 6h14 à 00h14
Arrivée à Lausanne de 6h48 à 23h46

Ecublens -> Payerne

Du lundi au vendredi
Un train par heure de 6h15 à 20h15
Arrivée à Payerne de 6h43 à 20h43

Chaque jour
Un train par heure de 5h44 à 23h44
Arrivée à Payerne de 6h13 à 00h13

Samedi — Dimanche
Un train à 1h33
Arrivée à Payerne à 1h59



POINT DE COLLECTE DES SACS À ORDURES MÉNAGÈRES FERME JEAN DORTHE

Le point de collecte des sacs à ordures ménagères situé à la ferme de Monsieur Jean Dorthe a été supprimé.

Monsieur Jean Dorthe a constaté qu'après chaque ramassage, l'endroit prévu pour le dépôt des sacs à ordures ménagères était jonché de débris qu'il devait alors ramasser. Le non respect des utilisateurs l'a forcé à demander la suppression de ce lieu de dépôt.

Après constatation de ces faits par Monsieur Jean-Paul Jungo, responsable du dicastère, et en l'absence d'un autre emplacement approprié, le Conseil communal a pris la décision de supprimer définitivement ce point de collecte.

Les sacs à ordures ménagères doivent être déposés **en priorité à l'abri-PC**. Ils peuvent également être déposés aux endroits suivants :

**Habitations de Madame Catherine Crausaz, de Monsieur Jean-Claude Godel,
de Monsieur Olivier Moduli ou encore à l'ancien magasin.**

Nous vous rappelons que le dépôt des sacs ne peut se faire que le **mardi matin au plus tôt** et vous remercions attentifs aux modifications suivantes :

**le ramassage du mardi 26 décembre 2017 est remplacé par le mercredi 27 décembre 2017
le ramassage du mercredi 2 janvier 2018 est remplacé par le mercredi 3 janvier 2018**

MÉMO-DÉCHETS

Nous avons le plaisir de vous informer que le Mémo-Déchets sera réédité pour l'année 2018 et distribué en tout-ménage.

PRÉSENCE DE MED+HOME EN GLÂNE

MED+HOME
MÉDECINS À DOMICILE

le médecin
qui se déplace
chez vous 7j/7



COMMENT CELA FONCTIONNE ?

MedHome médecins à domicile répond 7j/7 de 7h à 23h. MedHome assure les urgences non vitales, dans la mesure où votre médecin traitant ne peut vous prendre en charge rapidement.

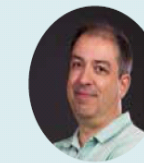
Nos consultations s'adressent autant aux enfants dès 8 ans, qu'aux adultes et aux personnes âgées.

Notre service de tri téléphonique, géré par des professionnels de la santé, prend vos coordonnées et vous demande les raisons médicales de votre appel.

Nos médecins généralistes, expérimentés, se déplacent à domicile ou même sur votre lieu de travail et ceci dans les plus brefs délais. Ils vous assurent, où que vous soyez, la plupart des services médicaux.

MED+HOME
MÉDECINS À DOMICILE

Nos médecins possèdent une vaste expérience professionnelle de plus de 15 ans.



Dr Wenceslao Garcia
Médecin chef

Spécialiste en Médecine d'Urgence et médecin chef des Urgences de l'HFHR pendant 6 ans, ainsi que médecin répondant pour la centrale 144 et pour le SMUR du canton, il possède une vaste expérience professionnelle de plus de 20 ans.

Langues parlées: Français, Espagnol, Anglais, Allemand.

FINI LA SALLE D'ATTENTE

MedHome vous propose une attente plus confortable. Nos médecins se déplacent chez vous ou sur votre lieu de travail, autant pour un problème ponctuel que pour assurer votre suivi.



Dr Didier Stadler
Médecin

Expérience professionnelle de plus de 30 ans, il a eu un cabinet de médecine générale à Fribourg durant 23 ans et a travaillé dans la gestion des crises humanitaires au Cap Vert, Îles San Blas, Fiji et Vanuatu.

Langues parlées: Français, Anglais, Allemand



PRESTATIONS PRISES PAR L'ASSURANCE DE BASE

Toutes les assurances de base prennent en charge l'urgence à domicile, votre consultation en fait partie.

Nos prestations sont régies par la LAMAL et la LAA, elles sont facturées selon le tarif Tarmed.



Dr Carlos Pires de Pina
Médecin

Avec 30 ans d'expérience, il a été fondateur de l'unité des soins intensifs et directeur de formation en Médecine Interne d'un hôpital public au Portugal. Il a eu un cabinet privé pendant 20 ans et est actuellement chef de clinique du service des urgences à l'HFHR.

Langues parlées: Français, Anglais, Portugais, Espagnol

DE PASSAGE DANS LE CANTON DE FRIBOURG POUR LES LOISIRS OU POUR AFFAIRES

Si vous effectuez un voyage touristique ou d'affaires et que vous souhaitez bénéficier de services médicaux, MedHome vous prend en charge aussi bien à votre hôtel que sur votre lieu de réunion.



Dr Francesco Pilato
Médecin

Diplômé de la Faculté de Médecine de Turin, il est chirurgien thoracique et spécialiste en médecine d'urgence de l'Université de Florence. Il a une expérience de plus de 25 ans en Italie, France et les 5 dernières années dans le réseau hospitalier suisse.

Langues parlées: Français, Italien, Anglais.



CALENDRIER SCOLAIRE 2018 — 2019

CANTON DE FRIBOURG

KANTON FREIBURG

Calendrier scolaire pour l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation Schulkalender für den Kindergarten, die Primar- und Orientierungsschule

Partie francophone, Sensebezirk, Jaun, Courtepin, Gurmels

2018 - 2019

01.11 Toussaint
08.12 Immaculée Conception
30.05 Ascension
31.05 Pont de l'Ascension
10.06 Lundi de Pentecôte
20.06 Fête-Dieu

Allerheiligen
Unbefleckte Empfängnis
Auffahrt
Brücke nach Auffahrt
Pfungstmontag
Fronleichnam

Total jours de classe/Total Schultage : 187
1 jour à disposition des cercles scolaires - 1 Tag zur Verfügung der Schulkreise

2018	Août August				2018	Septembre September				2018	Octobre Oktober								
Lu	Mo	6	13	20	27	Lu	Mo	3	10	17	24	Lu	Mo	1	8	15	22	29	
Ma	Di	7	14	21	28	Ma	Di	4	11	18	25	Ma	Di	2	9	16	23	30	
Me	Mi	1	8	15	22	29	Me	Mi	5	12	19	26	Me	Mi	3	10	17	24	31
Je	Do	2	9	16	23	30	Je	Do	6	13	20	27	Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	3	10	17	24	31	Ve	Fr	7	14	21	28	Ve	Fr	5	12	19	26	

2018	Novembre November				2018	Décembre Dezember				2019	Janvier Januar								
Lu	Mo	5	12	19	26	Lu	Mo	3	10	17	24	31	Lu	Mo	7	14	21	28	
Ma	Di	6	13	20	27	Ma	Di	4	11	18	25	Ma	Di	1	8	15	22	29	
Me	Mi	7	14	21	28	Me	Mi	5	12	19	26	Me	Mi	2	9	16	23	30	
Je	Do	1	8	15	22	29	Je	Do	6	13	20	27	Je	Do	3	10	17	24	31
Ve	Fr	2	9	16	23	30	Ve	Fr	7	14	21	28	Ve	Fr	4	11	18	25	

2019	Février Februar				2019	Mars März				2019	Avril April							
Lu	Mo	4	11	18	25	Lu	Mo	4	11	18	25	Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	5	12	19	26	Ma	Di	5	12	19	26	Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	6	13	20	27	Me	Mi	6	13	20	27	Me	Mi	3	10	17	24	
Je	Do	7	14	21	28	Je	Do	7	14	21	28	Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	1	8	15	22	Ve	Fr	1	8	15	22	29	Ve	Fr	5	12	19	26

2019	Mai Mai				2019	Juin Juni				2019	Juillet Juli								
Lu	Mo	6	13	20	27	Lu	Mo	3	10	17	24	Lu	Mo	1	8	15	22	29	
Ma	Di	7	14	21	28	Ma	Di	4	11	18	25	Ma	Di	2	9	16	23	30	
Me	Mi	1	8	15	22	29	Me	Mi	5	12	19	26	Me	Mi	3	10	17	24	31
Je	Do	2	9	16	23	30	Je	Do	6	13	20	27	Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	3	10	17	24	31	Ve	Fr	7	14	21	28	Ve	Fr	5	12	19	26	

Planning des collectes 2018

Client: **Commune d'Ecublens**



Matières à collecter :

■ Ordures Ménagères

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Lundi	1							1		1		
Mardi	2				1			2		2		
Mercredi	3				2			3		3		
Jeudi	4	1			3			4		4		
Vendredi	5	2			4			5		5		
Samedi	6	3			5			6		6		
Dimanche	7	4		1	6			7		7		
Lundi	8	5		2	7			8		8		
Mardi	9	6		3	8			9		9		
Mercredi	10	7		4	9			10		10		
Jeudi	11	8		5	10			11		11		
Vendredi	12	9		6	11			12		12		
Samedi	13	10		7	12			13		13		
Dimanche	14	11		8	13			14		14		
Lundi	15	12		9	14			15		15		
Mardi	16	13		10	15			16		16		
Mercredi	17	14		11	16			17		17		
Jeudi	18	15		12	17			18		18		
Vendredi	19	16		13	18			19		19		
Samedi	20	17		14	19			20		20		
Dimanche	21	18		15	20			21		21		
Lundi	22	19		16	21			22		22		
Mardi	23	20		17	22			23		23		
Mercredi	24	21		18	23			24		24		
Jeudi	25	22		19	24			25		25		
Vendredi	26	23		20	25			26		26		
Samedi	27	24		21	26			27		27		
Dimanche	28	25		22	27			28		28		
Lundi	29	26		23	28			29		29		
Mardi	30	27		24	29			30		30		
Mercredi	31	28		25	30			31		31		
Jeudi		29		26								
Vendredi		30		27								
Samedi		31		28								
Dimanche				29								
Lundi				30								
Mardi												

LÉGISLATION SUR LA DÉTENTION DES CHIENS - AMICUS

Les détenteurs de chiens sont priés de prendre connaissance du courrier ci-dessous concernant la loi et la réglementation sur la détention des chiens.

Suite à différents changements de législation, un nouveau règlement communal sur la détention des chiens sera voté lors de l'Assemblée communale du 18 décembre 2017.

Le nouveau règlement peut être consulté sur le site internet de la commune (www.ecublens-fr.ch) ou au secrétariat communal durant les heures d'ouvertures.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Service de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Réf: SEI/FOD/hec
T direct: 026 305 80 00
Courriel: saav-vc@fr.ch

Aux détentrices et détenteurs de chiens

Givisiez, le 10 mai 2017

Informations sur la législation sur les chiens

Madame, Monsieur,

La loi et le règlement sur la détention des chiens ont subi quelques modifications. Ci-après, veuillez trouver les principaux changements entrés en vigueur au 1er janvier 2017.

Détention de plus de 4 chiens dans le même foyer

L'autorisation nécessaire pour détenir plus de 2 chiens adultes a été remplacée par une autorisation obligatoire à partir de 5 chiens au sein du même foyer.

Détention de chiens de races listées soumis à autorisation

Les dispositions relatives aux chiens soumis à autorisation ont été assouplies. Les chiens de races listées ou ceux issus de croisements avec des chiens de races listées (14 races) ne sont plus interdits sur le territoire fribourgeois, mais soumis à autorisation du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Seuls restent interdits le « Pit-Bull » et les croisements issus de type Pit-Bull.

Banque de données nationale des chiens AMICUS

Depuis le 1er janvier 2016, ANIS est devenu AMICUS. Dès lors, le détenteur qui n'a jamais eu un chien auparavant doit aller s'inscrire, comme nouveau détenteur, auprès de sa commune (contrôle des habitants), afin de recevoir un identifiant (ID personnel AMICUS). Cet enregistrement peut être soumis à émoluments.

Pour les détenteurs ayant déjà eu un chien, ils gardent dans AMICUS leur ancien ID ANIS qui devient par principe le nouvel ID personnel AMICUS. Si vous ne deviez plus avoir connaissance de votre ID personnel, vous pouvez vous adresser à info@amicus.ch, appeler le 0848 777 100 ou demander cette information auprès de votre commune. Il est de la responsabilité du détenteur de se faire inscrire dans AMICUS et d'annoncer à la commune tout changement de ses données personnelles. Il est également tenu de mettre à jour les données liées à son chien (transfert, exportation, mort).

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV
Page 2 de 2

Marche à suivre pour les éleveurs de chiens :

1. L'éleveur se rend avec ses chiots et son identifiant AMICUS chez son vétérinaire praticien.
2. Le vétérinaire praticien implante un microchip (transpondeur) dans les chiots et inscrit les données des chiots dans AMICUS, sous l'identifiant de l'éleveur.

Marche à suivre lors de l'acquisition d'un chien en Suisse (transfert de propriété) :

1. Le nouveau détenteur transmet son identifiant AMICUS (obtenu auprès de sa commune s'il n'a jamais eu de chien) et ses données personnelles (nom, prénom identiques aux données mentionnées dans AMICUS) à l'éleveur ou à la personne qui cède le chien.
2. L'éleveur ou la personne qui cède le chien fait le changement de propriété dans son compte AMICUS.
3. Le nouveau détenteur réceptionne le chien dans son compte AMICUS.

Marche à suivre lors de l'acquisition d'un chien provenant de l'étranger :

1. Le détenteur se rend avec son ID personnel AMICUS (obtenu auprès de sa commune s'il n'a jamais eu de chien) et son chien chez son vétérinaire praticien.
2. Le vétérinaire saisit le numéro du microchip, déjà posé dans l'Union européenne, et relie les données du chien à l'ID personnel du détenteur dans AMICUS.

Remarques :

- > Le changement de propriété doit être effectué dans les 10 jours, dès l'acquisition du chien.
- > Lorsque le chien acquis vient de l'étranger, le nouveau détenteur doit aller, dans les 10 jours, faire inscrire son chien auprès d'un vétérinaire praticien suisse.
- > Dans tous les cas, le nouveau détenteur du chien doit informer la commune et la préfecture de la présence de son animal dans son nouveau foyer.

Suppression de la patente de commerce de chiens

Vu le très faible nombre d'éleveurs et de commerçants concernés par la patente de commerce, cette dernière est abrogée.

Imposition sur les chiens (taxation canine)

Dès 2017, afin de soulager financièrement les éleveurs, les chiens sont imposés sur le plan cantonal qu'à partir de l'âge de 6 mois et non plus de 3 mois.

Contrôles officiels

Conformément à l'art. 39 de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la protection des animaux (LPA, RS 455) et à l'art. 8 de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur les épizooties (LFE, RS 916.40), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires peut contrôler sporadiquement toute détention et activités canines.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter beaucoup de plaisir et plein succès avec votre compagnon canin.

Dr Grégoire Seibert
Chef de service et Vétérinaire cantonal

